



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURES DM 2020-0004 ET DM 2020-0005

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 1^{er} septembre 2020 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineures suivantes : DM 2020-0004 et DM 2020-0005.

Nature et effets de la demande DM 2020-0004 :

Permettre une remise ayant une superficie de 29,8 mètres carrés lorsque la norme pour une remise selon l'article 70 du Règlement sur le zonage est de 25 mètres carrés.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 327 du cadastre du Québec (matricule 5711-16-2841) au 113, rue Labrecque à Brigham.

Nature et effets de la demande DM 2020-0005 :

Permettre la construction d'un garage résidentiel isolé d'une superficie de 117,05 mètres carrés et permettre une hauteur de 7,3 mètres lorsque l'article 70 du règlement sur le zonage permet une superficie maximale de 90 mètres carrés sur un lot de 3 097,7 mètres carrés et une hauteur maximale de 6 mètres.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 310 du cadastre du Québec (matricule 5916-74-7034) au 100, rue Patrick à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 6 août 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat